

LA DGSN ANNONCE L'OUVERTURE D'UN CONCOURS 5.000 POSTES À LA CLÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de recrutement au titre de l'année 2018, la Direction générale de la Sûreté nationale a annoncé l'ouverture, depuis hier, de l'opération de dépôt des dossiers de candidature pour rejoindre les différentes unités de maintien de l'ordre à travers le pays. En effet, un avis de recrutement de pas moins de 5.000 agents de police masculins et féminins a été publié sur le site électronique de la Sûreté nationale. La direction de la police a exigé aux participants d'être âgés entre 19 et 23 ans, possédant un certificat de scolarité de la 3^e AS. À travers son communiqué, la direction définit les conditions d'accès au concours. Le postulant doit jouir de la nationalité algérienne authentique et avoir également une situation régulière vis-à-vis des obligations du service national ou être dispensé pour des raisons autres que médicales. Il doit stipuler s'il a été inapte pour des causes médicales, avoir une taille de 1m70 pour les candidats et 1m65 pour les candidates. La même institution a exigé aussi que le participant doit avoir une acuité visuelle qui ne doit pas être inférieure à 7/10 pour un seul œil et 15/10 pour les deux yeux sans verres de correction ou de lentilles de contact.

Le candidat ne doit pas avoir de mentions à son bulletin de casier judiciaire incompatibles avec l'exercice dans les corps de sécurité. Le dépôt des dossiers s'effectue au niveau des bureaux de formation relevant des sûretés de wilaya et de daïra réparties sur tout le territoire national. Les femmes et les hommes qui seront recrutés subiront une formation d'une période de deux années avant qu'ils ne soient opérationnels. La DGSN a précisé, dans un communiqué rendu public en la circonstance les conditions d'accès à ce concours dont le dépôt de candidature est ouvert à compter de ce mercredi 3 octobre et se poursuivra jusqu'au 23 octobre. En ce qui concerne les pièces du dossier à fournir, ce der-

nier doit comporter obligatoirement une demande manuscrite, une copie de la pièce d'identité, une copie du titre ou du diplôme exigé, auquel sera joint le relevé de notes du cursus de formation, ainsi qu'une fiche de renseignements dûment remplie par le candidat (disponible sur le site de la DGSN).

La DGSN met également à la disposition des candidats son site internet et ses pages sur les réseaux sociaux, pour permettre aux personnes intéressées de s'informer sur les conditions exigées pour participer au concours. Les postulants peuvent imprimer les demandes de participation sur ces deux adresses : «www.algriepolice.dz» et «facebook.com/algeriepolice.dz».

Les candidats admis définitivement doivent compléter, avant leur nomination au grade, leur dossier administratif complet aux directions de sûreté au niveau de leur wilaya. Il est demandé, donc, une copie du certificat attestant la situation

vis-à-vis du service national, trois certificats médicaux (médecine générale, physiologie et ophtalmologie), délivrés par un médecin spécialiste, un extrait du casier judiciaire, deux photos d'identité, un certificat de toise, un extrait de l'acte de naissance N°13, ainsi qu'une fiche familiale pour les candidats mariés.

L'institution souligne que ce concours intervient dans le but de renforcer ses rangs en éléments, pour lesquels sera dispensée une formation moderne à même de leur permettre d'effectuer leur mission de protection du citoyen et de ses biens. Il convient de signaler, dans ce contexte, qu'au titre de l'année 2018, la DGSN a procédé à plusieurs opérations de recrutement, dont le dernier en date concerne le concours de recrutement et de formation sur titre des officiers de police hommes et femmes.

Sarah A. Benali Cherif